



**BUDGET ANNEXE
« ASSAINISSEMENT »**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET
PRIMITIF**

EXERCICE 2024

SOMMAIRE

1. Présentation générale du budget primitif du budget annexe « assainissement »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « assainissement »	4
2.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « assainissement »	4
2.2 La dette du budget annexe « assainissement »	5
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « assainissement »	6
4. La section d'exploitation du budget annexe « assainissement »	7
4.1 Les recettes d'exploitation du budget primitif	7
4.2 Les dépenses d'exploitation du budget primitif	8
5. La section d'investissement du budget annexe « assainissement »	9
5.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif	9
5.2 Les recettes d'investissement du budget primitif	10

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile, principe d'annualité budgétaire.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section d'exploitation et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

Le budget primitif du budget annexe « assainissement » prévoit un total de crédits :

- ✓ en section d'exploitation : 64 400 K€ ;
- ✓ en section d'investissement : 79 508 K€.

Le budget primitif du budget annexe est voté en Conseil de la Métropole.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe suite au budget primitif 2024, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution 2023 / 2024	
				en M€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	51,80	49,18	52,97	3,79	7%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	15,31	16,97	16,44	-0,53	-3%
Epargne de gestion courante (EBG)	36,49	32,21	36,54	4,33	12%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	70,4%	65,5%	69,0%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	1,24	2,00	0,53	-1,47	-280%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	12,11	9,03	6,62	-2,41	-36%
Résultat exceptionnel large	-10,87	-7,04	-6,10	0,94	-15%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	25,62	25,17	30,44	5,27	17%
Taux d'épargne de gestion	48%	49%	57%		
<i>Recettes réelles</i>	53,04	51,26	53,50	2,24	4%
<i>Dépenses réelles</i>	27,41	26,39	23,16	-3,23	-14%
Epargne brute (EBE)	25,62	24,86	30,34	5,48	18%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	48,3%	48,5%	56,7%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	12,84	12,45	12,40	-0,05	0%
Epargne nette (ENE)	12,78	12,41	17,94	5,53	31%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	24,1%	24,2%	33,5%		
Encours de dette (au 31/12)	140,71	140,27	154,85	14,57	9%
Capacité dynamique de désendettement	5,5	5,6	5,1		

Avec une augmentation des recettes de gestion courante au budget primitif 2024 (+7%), et des dépenses quasiment stables l'épargne de gestion courante s'améliore et atteint 36,54 M€.

L'épargne brute augmente aussi par rapport à l'exercice précédent, atteignant alors 30,34 M€ avec 18% d'augmentation par rapport à 2023.

Le taux d'épargne nette atteint 33,5% contre 24,2% sur 2023.

La capacité dynamique de désendettement passe quant à elle de 5,6 en 2023 à 5,1 en 2024.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « assainissement »

En k€	Stock de dette au 31/12/2022	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2023	Intérêts de la dette en 2024	Remboursement du capital de la dette en 2024*	Emprunt 2024	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2024
Volume	140 713 K€	140 273 K€	5 476 K€	12 558 K€	26 968 K€	154 683 K€

Le stock de dette prévisionnel au 31/12/2024 s'élève à 154 683 K€

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « assainissement » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€)	Montant réalisé au 31/12/2022 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements voté 2023	Montant annuel des crédits de paiements budget primitif 2024
Assainissement	ASSAINISSEMENT GESTION MDTURE 2020-26	247 794 K€	28 406 K€	32 823 K€	28 332 K€
	ASSAINISSEMENT PROJET MDTURE 2020-26	292 461 K€	34 373 K€	21 158 K€	21 204 K€
	SOUS-TOTAL	540 255 K€	62 779 K€	53 981 K€	49 535 K€
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	15 K€			7 K€
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	25 K€			15 K€
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	660 K€			330 K€
	TOTAL	540 955 K€	62 779 K€	53 981 K€	49 887 K€

Le volume des autorisations de programme (AP) au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 540 955 K€ et les crédits de paiement associés sont prévus à hauteur de 49 887 K€, alors qu'ils s'élevaient à 53 981 K€ sur 2023.

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution 2023 / 2024 en %
Recettes réelles	53,04	51,26	53,50	4,38%
Recettes de gestion courante	51,80	49,26	52,97	7,54%
013 - Atténuations de charges	0,01	0,12	0,06	-48,12%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	45,55	42,99	47,04	9,42%
73 - Impôts et taxes	0,00	0,00		
74 - Dotations et participations	5,75	5,69	5,62	-1,19%
75 - Autres produits de gestion courante	0,49	0,46	0,25	-46,01%
Autres recettes de fonctionnement	1,24	2,00	0,53	-73,72%
76 - Produits financiers	0,00	0,00		
77 - Produits exceptionnels	1,24	2,00	0,53	
78 - Reprises sur amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00		
Recettes d'ordre	10,73	11,92	10,90	-8,59%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10,73	11,92	10,90	-8,59%
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Total recettes de fonctionnement	63,77	63,18	64,40	1,93%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	43,77	52,24	0,00	
Total recettes de fonctionnement cumulées	107,54	115,42	64,40	-44,20%

Pour 2024, le total des recettes réelles de fonctionnement s'établit à 53,50 M€, en augmentation de 4,38% par rapport au total voté 2023.

Les recettes de gestion courante augmentent de 7,54% passant de 49,26 M€ à 52,97 M€ sur 2024, cette croissance étant liée au chapitre 70 – produits des services qui augmentent de 9,42%, avec plus de 47 M€ sur 2024 contre 42 M€ sur 2023, alors que les autres chapitres sont en diminution par ailleurs.

Les autres recettes de fonctionnement, exclusivement composées de produits exceptionnels (chapitre 70) diminuent pour plus de 73%, avec 0,53 M€ contre 2 M€ en 2023.

Enfin, les recettes d'ordres se réduisent à hauteur de -8,59% en 2024.

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution 2023 / 2024 en %
Dépenses réelles	27,41	26,39	23,16	-12,25%
Dépenses de gestion courante	15,31	17,36	16,44	-5,31%
011 - Charges à caractère général	7,53	8,87	7,99	-9,82%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6,83	7,20	7,48	3,78%
014 - Atténuations de produits	0,70	0,89	0,73	-18,54%
65 - Autres charges de gestion courante	0,25	0,40	0,24	-39,50%
Autres dépenses de fonctionnement	12,11	9,03	6,72	-25,60%
66 - Charges financières	6,49	5,97	5,48	-8,22%
67 - Charges exceptionnelles	5,11	3,02	1,25	-58,74%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	0,50	0,05		-100,00%
Dépenses d'ordre	27,25	28,65	26,93	-6,02%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	27,25	28,65	26,93	-6,02%
Total dépenses de fonctionnement hors virement	54,66	55,05	50,09	-9,01%
023 - Virement à la section d'investissement	52,88	60,37	14,31	-76,29%
Total dépenses de fonctionnement	107,54	115,42	64,40	-44,20%

Pour 2024, le total des dépenses réelles de fonctionnement s'établit à 23,16 M€ en diminution de 12,25 %

Elles se décomposent de la manière suivante

- ✓ sur les **dépenses de gestion courante** une diminution de -5,31% dont :
 - sur les charges à caractère général avec 7,99M€ et une réduction de -9,82% par rapport à 2023 ;
 - sur les charges de personnel avec 7,48M€ et une évolution de +3,78% sur les charges de personnel ;
 - sur les atténuations de produits une baisse de plus de 18% ;
 - et enfin au niveau des autres charges de gestion courante, une baisse de quasiment 40% par rapport à 2023 avec 0,24 M€ contre 0,40 M€ l'exercice précédent.
- ✓ sur les **autres dépenses de fonctionnement**, une diminution de -25,6% est constatée.

Enfin, les **dépenses d'ordre** sont diminuées de plus de 6% par rapport en 2023.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution 2023 / 2024 en %
Dépenses réelles	77,30	91,66	62,38	-31,9%
Dépenses d'équipement	62,69	77,46	49,89	-35,6%
Dépenses financières	14,60	14,20	12,50	-12,0%
13 - Subventions d'investissement (regul trop perçu)			0,10	
16 - Emprunts et dettes assimilées	12,33	12,46	12,40	-0,5%
26 - Participations et créances rattachées	0,00			
27 - Autres immobilisations financières	2,28	1,75		-100,0%
Dépenses d'ordre	23,00	62,84	17,13	-72,7%
040 - Opérations de transfert entre sections	10,73	11,92	10,90	-8,6%
041 - Opérations patrimoniales	12,28	50,92	6,23	-87,8%
Total dépenses d'investissement	100,30	154,50	79,51	-48,5%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	23,52	20,91	0,00	
Total dépenses d'investissement cumulées	123,82	175,41	79,51	-54,7%

Pour 2024, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 62,38 M€, en baisse de -31,9 % par rapport au voté 2023.

- ✓ Les opérations d'équipement baissent de -35,6% et sont prévues à hauteur de 49,89 M€ pour 2024. Les prévisions budgétaires 2024 ont été ajustées aux besoins réels du service.
- ✓ Au chapitre 16, l'emprunt baisse légèrement (-0,5%) avec 12,40M€ contre 12,46 M€ l'année 2023.

Concernant les opérations d'ordre, il s'agit d'inscrire des crédits pour les opérations patrimoniales et elles ont été prévues pour plus de 17M€ en 2024.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution 2023 / 2024 en %
Recettes réelles	52,64	33,79	32,04	-5,2%
Recettes d'équipement	35,84	18,14	32,04	76,7%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le	7,27	5,55	5,07	-8,5%
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	28,38	12,59	26,97	114,2%
21 - Immobilisations corporelles	0,14	0,00		
23 - Immobilisations en cours	0,05	0,00		
Recettes financières	16,79	15,65	0,00	-100,0%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)				
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	13,62	12,96		
16 - Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)	0,00	0,00		
27 - Autres immobilisations financières	3,17	2,69		-100,0%
Recettes d'ordre	39,52	79,57	33,15	-58,3%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	27,25	28,65	26,93	-6,0%
041 - Opérations patrimoniales	12,28	50,92	6,23	-87,8%
Total recettes d'investissement hors virement	92,16	113,36	65,20	-42,5%
021 - Virement de la section de fonctionnement	52,88	60,37	14,31	-76,3%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	4,35	1,68		0,00
Total recettes d'investissement	149,39	175,41	79,51	-54,7%

Pour 2024, les recettes réelles d'investissement s'établissent à 32,04 M€ en baisse de -5,2% par rapport au voté 2023.

- ✓ Les recettes d'équipement sont en hausse significative, avec +76,7% pour plus de 32M€ contre 18 M€ sur 2023.
- ✓ L'emprunt d'équilibre s'élève sur ce budget primitif à 26,97 M€ et sera amené à être révisé lors du budget supplémentaire 2024 avec la reprise des résultats.
- ✓ Aucune recette financière n'a été prévue sur 2024, contrairement aux précédents exercices. En effet, l'harmonisation au 1^{er} janvier 2024 de l'assujettissement à la TVA de l'activité assainissement permet de ne plus inscrire les crédits (chapitre 27) des reversements de TVA des délégataires de l'ex-Pays Salonais (la déduction de la TVA étant fait directement par la Métropole et au fil de l'eau avec les services de l'Etat avec une comptabilité dite en hors taxe).
- ✓ Les recettes d'ordre diminuent de plus de 58% et passent de 79,57M€ sur 2023 à 33,15M€ sur 2024.